ARTP / COMMUNIQUE DE PRESSE

Les nouvelles offres de l’opérateur Orange- SONATEL ont suscité une forte opposition des consommateurs qui ont saisi l’ARTP à travers des plaintes portant, entre autres, sur les aspects tarifaires.

Dans le cadre du traitement desdites plaintes et, par respect pour le principe du contradictoire, l’opérateur Orange-SONATEL et les associations de consommateurs ont été successivement reçus.

L’ARTP, en sa qualité de régulateur, investi d’une mission de service public avec ses déclinaisons naturelles en termes de protection de d’intérêt général et, tenant compte du contexte de crise et de pandémie mondiale de Covid-19, a demandé à Orange-SONATEL, de surseoir aux nouvelles offres mises sur le marché, le 22 juillet 2020.

En conséquence, l’ARTP demande à toutes les parties prenantes, de prendre acte de cette décision.

Dakar, le 7 août 2020